

Les congés parentaux dans le monde

Mise à jour du document *Dispositions des régimes d'assurance parentale dans certains pays d'Europe : comparaison avec le Québec*

2. Allemagne

Maternité

- 14 semaines
- 100 % du salaire, sans plafond
- Les travailleuses autonomes ou sans emploi n'ont droit à aucun congé.
- Les naissances multiples ou prématurées donnent droit à 4 semaines de plus.
- Les fonds proviennent de l'employeur et de l'assurance maladie (publique) de la mère.

Paternité

- Aucun

Congé parental

- 3 ans pour chaque parent
- 12 mois payés à 67 % (ajout de 2 mois si les 2 parents prennent le congé parental également).
- Possibilité de prendre 24 mois payés, mais le paiement est réparti sur un plus long terme et reste le même.
- Le maximum est de 2 609,82 \$* par mois.
- Les parents peuvent prendre leur congé en même temps.
- Financement par le gouvernement, provenant des taxes perçues.

Adoption

- Même que le congé parental.

Congés de maternité, de paternité, d'adoption et parentaux en Allemagne – situation en avril 2015

	Durée	Montant assurable
Congé de maternité	<ul style="list-style-type: none">• 14 semaines pour une les employées• Aucun congé pour les travailleuses autonomes	<ul style="list-style-type: none">• 100 % du salaire sans maximum
Congé de paternité	Ø	Ø
Congé parental	12 mois (+ 2)	67 % du salaire
Congé d'adoption	Même que le congé parental	Même que le congé parental

Source : *International review of leave policies and related research 2015*, Institute of Education, Université de Londres, situation en avril 2015.

* Note : Tous les montants indiqués ici sont en dollars canadiens et en date de la mise à jour.

** Note : Ce document donne un aperçu des congés, assortis ou non d'un remplacement de revenus, prévus dans certains pays. Toutefois, il ne saurait prétendre faire un tour exhaustif de la situation dans chacun des pays. Comparer des programmes entre divers pays est un exercice complexe nécessitant la compréhension de plusieurs détails qui ne sont pas toujours disponibles dans la documentation accessible. Ainsi, toute comparaison peut être difficile dans la mesure où elle ne tient pas compte des nombreux éléments de contexte, de l'histoire dans lesquels s'inscrivent les dispositifs ainsi que des autres programmes propres à chaque pays.

Les renseignements contenus dans le présent document sont principalement tirés du *International review of leave policies and related research 2015* et décrivent la situation en vigueur en 2015. La situation de certains pays a donc pu changer depuis.

